



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**France Relance :
Les soutiens aux cantines scolaires des
petites collectivités territoriales
désormais disponibles pour développer
les approvisionnements en produits
frais et locaux**

Paris, le 15 février 2021

Les soutiens pour les cantines scolaires des petites collectivités territoriales souhaitant développer leur approvisionnement en produits sains, durables et locaux sont désormais disponibles à hauteur de 50 millions d'euros.

Nombreuses sont les cantines qui souhaitent s'approvisionner en produits frais, réduire le gaspillage ou encore supprimer les contenants en plastique. S'engager dans cette transition demande un investissement initial important, particulièrement pour les petites communes. Le plan France Relance vient donc en soutien de ces cantines scolaires pour lancer la dynamique, en permettant de financer :

- **l'achat d'équipement et de matériel** nécessaires à la cuisine, la transformation de produits frais (éplucheuse, essoreuse, robot coupe-légumes, robot de préparation...), ou à la conservation (armoire frigorifique, table de tri, salade bar, bar à crudités et à salade de fruits...);
- **des investissements immatériels** (logiciels, supports de communication électronique...);
- **des prestations intellectuelles** (audits, études, formations du personnel de cuisine...).

L'aide s'adresse aux communes les plus fragiles éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) en 2020, ou à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi qu'à l'ensemble des communes de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion (et leurs EPCI). In fine, ce sont près de 11.000 communes qui sont concernées.

Pour **Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**, « *les cantines sont un bien essentiel permettant d'apporter à nos enfants des repas qui doivent être de qualité. C'est aussi un lieu privilégié pour sensibiliser les enfants aux enjeux de l'alimentation. C'est pour cela que nous avons décidé d'investir 50 millions d'euros au titre du Plan de Relance.* »

► **Le dispositif permettant de solliciter les aides vient d'ouvrir** sur le site internet de l'Agence de service et de paiements : <https://www.asp-public.fr/france-relance-soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

Pour bénéficier de cette aide, les collectivités doivent satisfaire aux conditions d'éligibilité et adresser un dossier de demande à l'agence de service et de paiement (ASP), chargée de l'instruction des dossiers et du financement des dossiers retenus.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tel : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tel : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis, rue de Varenne
75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Min_Agriculture